

Une nouvelle classification des films

Dès fin 2019, apparaîtront des pictogrammes simples et clairs, selon des critères d'âge et de contenu, pour les films sortant en salle en Belgique. Enfin ! Car on vivait sous la loi de 1920.

Très bonne nouvelle. D'ici la fin de l'année, on devrait enfin avoir une classification digne de ce nom pour les films diffusés dans les salles de cinéma belges. Sur proposition de la ministre de la Culture Alda Greoli, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé un accord de coopération conclu entre la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-capitale. Dès fin 2019, chaque film devrait donc se voir attribuer un ou plusieurs pictogrammes (voir illustration) s'il contient du contenu jugé inapproprié pour certaines catégories de publics.

Une loi vieille de 100 ans

Pourquoi un tel enthousiasme ? Parce que depuis la loi du 1er septembre 1920 interdisant l'accès au cinéma pour les enfants de moins de 16 ans, sauf pour les films ayant eu le visa « enfants admis », rien n'avait vraiment bougé. Soit presque 100 ans ! Et c'était une Commission de contrôle qui se chargeait de délivrer les précieux sésames. Beaucoup de tergiversations, des avancées à vitesse variable suivant les communautés et pas mal de lourdeur administrative faisaient que le temps filait et le changement nécessaire tardait à venir alors que la société était mutation, bouleversant nos modes de vie mais aussi les contenus des films. Bref, il y avait urgence ! Des initiatives individuelles comme celle de Kinopolis dès 2002 (classification en fonction de l'âge) avaient provoqué la polémique et irrité l'Association belge des

distributeurs de films qui regrettait que certains fassent « cavalier seul ». Pourtant, l'idée était de rendre service aux spectateurs...

Selon l'âge et le contenu

L'accord entre les Communautés étant signé, la classification des films se fera désormais selon un système uniforme emprunté à nos voisins hollan-

dais et connu sous le nom de « Kijkwijker ». Système qui sera adapté aux spécificités belges. Depuis 2002, les Pays-Bas utilisent ce système qui consiste en un questionnaire affûté permettant d'évaluer les films. Concrètement, il re-

vient aux distributeurs de soumettre leurs films à la question. De s'interroger en détail et dans la nuance sur le contenu de la production et sur six critères qui pourraient être inappropriés pour les mineurs (violence, angoisse, sexe, discrimination, drogues dures et consommation abusive de drogues douces et/ou d'alcool, langage verbal grossier). La classification est donc double : elle concerne l'âge (tous les âges, 6+, 9+, 12+, 16+) et le contenu. Un logiciel analyse ces réponses et propose ensuite automatiquement une classification des productions cinématographiques. Aux distributeurs alors d'attribuer les pictogrammes ad hoc (ou kijkwijzers) à leurs films. Une manière pour l'exploitant de mieux cibler le public et pour le public de savoir ce qui l'attend sur l'écran.

Cette classification concerne également les bandes-annonces. Une bande-annonce d'un film reçoit automatiquement la même classification que le film auquel elle se rapporte. Par contre, pas question de diffuser une bande-annonce d'un thriller sanglant avant un Disney. Aucune bande-annonce ne pourra recevoir une classification moins restrictive que celle du film projeté.

Tout le monde est gagnant

Et si vous n'êtes pas d'accord, vous pourrez contester la classification auprès du Secrétariat pour la classification des films. La commission des plaintes pourra imposer une reclassification et même une amende. Une exception à la règle : les films projetés dans le cadre d'un festival en Belgique. Ils ne doivent pas être classifiés, même si la classification est vivement encouragée.

Ce nouveau système qui met la Bel-

gique des salles obscures à l'unisson paraît simple, clair et devrait être efficace. Il sera évalué au bout de deux ans. En résumé, tout le monde y gagne : le distributeur dans sa relation avec l'exploitant, l'exploitant dans sa relation avec les spectateurs, les spectateurs eux-mêmes dont, en premier lieu, les parents et familles qui sauront désormais si leurs mômes ne risquent pas un cauchemar en allant voir le prochain Tim Burton. ■

FABIENNE BRADFER
OLIVIER HELLIN (st.)

LE DISTRIBUTEUR

« C'est un système plus précis, plus objectif »

Julie Vanderkelen, programmatrice chez Cinéart, qui a participé aux réunions de concertation, est ravie de la nouvelle. « On applique le système Kijkwijker depuis des années sur toutes les jaquettes des DVD que nous distribuons au Benelux. Chez Cinéart, nous sommes deux à avoir suivi la formation et passé l'examen pour obtenir l'autorisation de classifier les films sur DVD. C'est le meilleur système car il est le plus complet puisqu'il tient compte de l'âge mais aussi du contenu. On doit répondre à un questionnaire qui est finement nuancé. Les questions ont été établies par des équipes pédagogiques et d'éducation à l'image. Cela permet une classification beaucoup plus objective que le ressenti du distributeur. Le fait que le système Kijkwijker s'applique aux sorties en salle est une très bonne chose tant pour nous que pour les exploitants car ils nous demandent souvent à qui est destiné le film. C'est une question que les spectateurs leur posent souvent. C'est aussi important pour qu'ils puissent cibler leur public et placer le film dans la bonne tranche horaire. »


FABIENNE BRADFER

 **AL** Tout public

 **6** Déconseillé aux moins de 6 ans

 **9** Déconseillé aux moins de 9 ans

 **12** Déconseillé aux moins de 12 ans

 **16** Déconseillé aux moins de 16 ans

 **Discrimination**

 **Drogue et/ou abus d'alcool**

 **Langage grossier**

 **Anxiété**

 **Sexe**

 **Violence**

Suivant le modèle hollandais, voici les pictogrammes qui habilleront les affiches des films en Belgique dès fin 2019. Le sigle AL sera bien sûr adapté. ■ DR